



Groupement de commande

ACHAT D'ÉNERGIE GAZ



Le contexte réglementaire

Principales dates et obligations :

→ 2007 - mise en œuvre **ouverture des marchés de l'énergie**

Objectif : par étapes, disparition des tarifs réglementés de vente du gaz et de l'électricité, à ce jour encore largement utilisés par les collectivités locales.



CONSEQUENCES COLLECTIVITES

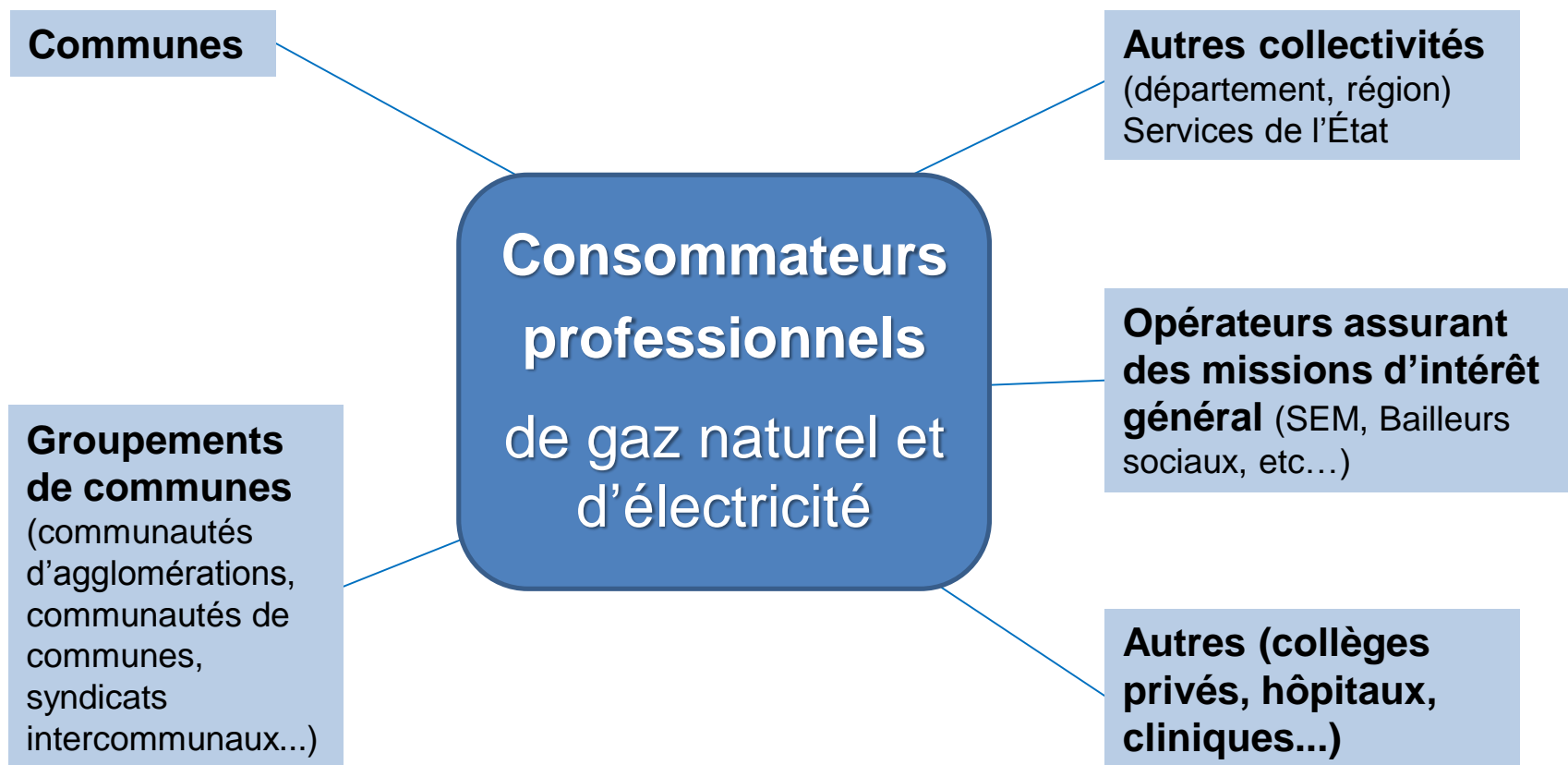
- la résiliation de plein droit de certains contrats
- l'obligation de mise en concurrence conformément au code des marchés publics pour désigner vos futurs fournisseurs.

Résiliation des contrats actuels des bâtiments et installations

- *Dès le 31 décembre 2014* consommation de gaz naturel > 200 MWh par an,
- *Dès le 31 décembre 2015* consommation de gaz naturel > 30 MWh par puissance électrique > 36 kVA (tarifs jaune / vert)

URGENCE DE MISE EN ŒUVRE Des procédures permettant d'être opérationnel aux 1^{er} janvier 2015 et 1^{er} janvier 2016.

Qui peut adhérer au groupement de commande ?



Pourquoi adhérer au groupement de commande ?

+ **Bénéficier des meilleurs prix du marché en fédérant les besoins :**

Les économies sont principalement liées aux volumes de gaz et d'électricité achetés.

+ **Disposer de l'expertise du syndicat Hérault Energies :**

La complexité des marchés d'énergie (notamment gaz naturel) nécessite de sécuriser techniquement et juridiquement les procédures.

+ **Maîtriser les dépenses :**

Après la passation des marchés, chaque participant conservera la gestion et l'exécution de ses contrats.

Hérault Energies : coordonnateur



Que propose
Hérault
Energies?



**Création d'un groupement
de commande** dont il
assurera la coordination

Vos bénéfices :

- > **Bénéficiaire de l'expertise d'Hérault Energies**
complexité des marchés de l'énergie =
sécurisation technique et juridique des
procédures.
- > **Les meilleurs prix du marché**
en fédérant les besoins : les économies sont
principalement liées aux volumes achetés.

★ A savoir

Création du groupement par convention : obligatoirement signée par chaque assemblée délibérante

Coordonnateur désigné par convention : il doit être explicitement mandaté pour recueillir les données de consommation des sites

Préciser les missions de base du coordonnateur et choix possibles des missions

Adhésion d'un nouveau membre à l'occasion d'un nouveau marché

Retrait possible à la fin de chaque marché

He et sa Commission AO

HE + Comité de pilotage ouvert, administratifs techniciens et élus



PROJET DE GROUPEMENT DE COMMANDE GAZ 2015

Hérault Énergies vous propose un groupement de commande pour bénéficier des meilleurs prix du marché.

Vous êtes intéressés par le projet ?

1. Êtes-vous intéressés par le dispositif d'achat groupé proposé par le syndicat Hérault Énergies ?

Je souhaite être contacté pour plus d'informations

Je suis intéressé pour adhérer Si oui, je souhaite faire partie du comité de pilotage

Je ne suis pas intéressé(e) Pourquoi ?

.....
.....

2. Êtes-vous en mesure de préciser vos besoins en gaz ?

Nombre de sites supérieurs à 200 MWh / an :

Nombre de sites entre 30 et 200 MWh / an :

Nombre de sites inférieurs à 30 MWh / an :

3. Je connais ma consommation annuelle globale (MWh / an) :

Nom de la collectivité :

Personne référente :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Adresse :

.....
.....

➤ Pour toute difficulté à répondre à ce questionnaire ou renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le service Concessions :

Laurent Vigneron 04 67 09 22 36

Réponse attendue pour le 30 mai 2014

Par courrier Laurent Vigneron, Hérault Énergies 1 chemin de plaisance BP 28 34120 Pézenas
ou scannée par mail l.vigneron@herault-energies.fr

Contenu de la proposition



Durée de la démarche

- **2015** **GAZ > 200 MWh par an**
 ACHAT FERME - CONTRAT 1 AN

- **2016** **TOUT LE GAZ**
 ELECTRICITE : tarifs jaunes + verts
 ECLAIRAGE PUBLIC ET ELECTRICITE BATIMENTS : tarif bleu
 MARCHE ACCORD CADRE : 3 / 4 ans

Coût indicatif pour une commune adhérente à Hérault Energies *

0,15€ / habitant

Plancher : de 200€ à 400 € / Plafond : de 800€ à 1000 €

* *commune non adhérente* : +10%

Processus

- ① Manifester votre intérêt avant le 30 mai 2014 (sans engagement de votre part)
- ② Répondre ensuite à un questionnaire détaillé (sites, consommations...)
- ③ Confirmer votre participation ultérieurement : délibération + convention avec Hérault Energies (modèles fournis)